

## Phase de découverte

Semaine d'immersion du 26 au 30 septembre 2022

### Rencontres des habitants 28 et 29 septembre 2022 :

- Des échanges avec les artistes
- Sélection d'un artiste

*Les structures se positionnent en remplissant une fiche d'inscription avant le 12 octobre*  
→ pré-projet

## Phase de co-construction

**Novembre / Décembre 2022** : première rencontre avec le relai s'effectue sans les publics :

- Au sein de l'établissement
- En présence de l'équipe de la CAPH

→ **Etape indispensable pour préparer la venue de l'artiste et élaborer avec lui un projet.**

- Possibilité de croiser sa venue avec d'autres dispositifs (passerelle, réussite éducative...)
- Les démarches avec les différents acteurs du territoire seront encouragées (bibliothèque, maison de quartier...)

*Les encadrants et l'artiste échangent souvent sur la construction et les réflexions autour du projet.*

CLEA ?

## Et après...

-Le projet dans lequel s'est inscrit l'artiste peut se poursuivre même si celui-ci n'est plus en résidence.

-Chaque établissement peut à sa guise poursuivre la démarche développée avec l'artiste sous différentes formes sans la présence de l'artiste.

*Après la période de résidence, le travail engagé avec l'artiste peut se poursuivre.*

## Phase d'action

**Les encadrants sont maintenant préparés à l'accueil des artistes**  
**Entre janvier et avril 2023**

Pour chaque établissement il s'agira d'un projet unique. L'artiste donnera à voir et à comprendre son travail, de manière innovante. Sa première intervention pourra se présenter sous la forme d'un geste artistique. Cette action artistique éphémère pourra selon les cas être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés. Le champ des possibles est quasi illimité. Suite à une première intervention, l'artiste pourra revenir et découvrir la démarche entamée par les publics et ainsi impulser de nouvelles pistes artistiques de différentes façons.

Durée de la présence de l'artiste dans l'établissement : Sa présence dépendra du nombre de ses projets et ne pourra pas excéder deux journées de présence dans l'établissement, sauf dans le cadre de projets regroupant plusieurs équipes d'établissements voisins ou d'autres structures d'accueil. Selon la programmation, les publics seront invités à découvrir le travail de l'artiste en dehors de la structure.

